

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Réal Tourigny	1.1 Conseiller	10 080	5 040		
Michel Bédard	1.2 Maire suppléant	13 558	6 779	1 154	127
Alain Lauzon	1.3 Conseiller	12 067	6 033		
Jean-Simon Levert	1.4 Maire	36 268	18 134	6 978	3 489
Carol Oster	1.5 Conseiller	12 178	6 089		
Anne Létourneau	1.6 Conseiller	12 067	6 033		
Guy Simard	1.7 Conseiller	12 067	6 033		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).